



DES AMÉNAGEMENTS DE POSTE POUR LES DÉFICIENTS VISUELS



« Simple » loupe ou synthèse vocale : désormais grâce à des outils très performants, les personnes déficientes visuelles sont toutes capables d'exercer une activité professionnelle, quelle que soit la lourdeur de leur handicap.

PAR SÉBASTIEN MORTREUX
AVEC BÉRENGÈRE SEIGNOT

BIEN COMPRENDRE LE HANDICAP...

Toutes les déficiences visuelles ne sont pas les mêmes. Les personnes dites malvoyantes ou amblyopes, ne sont pas atteintes des mêmes maux que celles atteintes de cécité, autrement dit les aveugles. Tandis qu'une personne malvoyante a une acuité visuelle inférieure à 4/10 au meilleur œil après correction ou possède un champ visuel inférieur à 20°, une personne est considérée comme aveugle lorsque son acuité visuelle est inférieure à 1/20 au meilleur œil après correction ou possède un champ visuel inférieur à 10°. Un individu souffrant d'une forte sensibilité à la lumière ou d'une mauvaise perception des couleurs peut également être considéré comme déficient visuel.

...POUR BIEN S'ADAPTER

Naturellement, intégrer une personne déficiente visuelle dans un service nécessite de respecter quelques règles élémentaires : attention portée à l'encombrement des locaux, éclairage, signalement de présence, absence de perturbation de son lieu et de ses outils de travail. Ces démarches ne sont évidemment pas naturelles mais avec un peu de bonne volonté, elles deviennent vite un jeu d'enfants.

DES SOLUTIONS POUR LES AMBLYOPES...

Pour les amblyopes ou malvoyants, les lunettes ou la loupe peuvent apporter une certaine correction ou un certain confort



mais elles suffisent rarement. Par exemple, pour compléter ces outils, l'ordinateur pourra être paramétré afin d'agrandir la police et/ou de modifier les couleurs et les contrastes. Des agrandisseurs peuvent également être utilisés. Lorsqu'un écran 21 pouces ne suffit pas, rien n'empêche l'installation d'un logiciel d'agrandissement d'écran paramétré en fonction de la déficience du salarié. D'autres outils, tels que les télégrandisseurs peuvent reproduire et agrandir tout type de document.

...ET POUR LES AVEUGLES ET PERSONNES ATTEINTES DE DÉFICIENCE VISUELLE IMPORTANTE

Pour les personnes dont le niveau de déficience visuelle est important, des logiciels spécifiques de restitution audio ont été mis au point : les synthèses vocales leur permettent désormais de prendre connaissance des informations sur l'écran.

D'autres outils sont également disponibles, qui peuvent être mis à la disposition du salarié atteint de déficience visuelle importante, telles que les machines à lire équipées de scanner ou des dictaphones. Enfin, on ne saurait oublier le braille qui, s'il est aujourd'hui un mode de communication de moins en moins utilisé, n'a pas perdu tout son intérêt. Pour les personnes l'utilisant encore, des consoles informatiques spécifiques leur permettent de transcrire les documents en braille.

Pour intervenir dans le cadre du financement des études ergonomiques et du financement de l'aménagement de poste, des organismes tels que l'AGEFIPH sont à la disposition des entreprises et les aide dans leurs démarches. ■

CONSEIL
AGEFIPH
Tél : 01.46.11.01.55